



Commune de Tannay

Tannay, le 29 mai 2019/dr/sb/10.03

**Préavis N° 34**

**Au Conseil communal de Tannay**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX  
POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes de l'exercice 2018 se soldent par une perte de 1'575'014.32 CHF par rapport à un bénéfice budgété de 23'763.00 CHF. Cette différence importante provient essentiellement d'un report de charges facturés en 2018 par le canton qui aurait dû être comptabilisé en 2017 relatif à la péréquation, la facture sociale et la police d'un montant de 2'032'438.00 CHF.

Notre commune perd donc peu à peu son autonomie ce qui est extrêmement dommageable. En effet, elle seule, par sa proximité et sa connaissance des besoins locaux, peut déterminer ce qui est indispensable pour le bien de ses habitants.

Malgré ces charges déficitaires, nous avons 3'034'980.00 CHF de liquidités sur nos différents comptes bancaires, si bien que la santé de nos finances communales n'est pas en péril.

Quant aux emprunts, ils sont restés les mêmes qu'en 2017, soit 3'500'000 CHF à des taux d'intérêt extrêmement faibles (moyenne de 0.849%).

En résumé, cela signifie que plus la commune a de revenus, plus elle paie. Malheureusement, le pourcentage de ce qui est facturé débouche sur une diminution de l'autonomie communale ce qui est paradoxal.

Le détail des comptes vous sera commenté par Mme Denise Rudaz, Municipale responsable, lors de la séance du Conseil communal du 17 juin 2019.

Ce préavis est accompagné des annexes suivantes.

1. Tableau des comptes (annexe 1)
2. Bilan (annexe 2)

---

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

## Décision

En conséquence,

Vu : le préavis municipal N° 34

Vu : le rapport de la Commission de Gestion

Attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- **d'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés,**
- **de donner décharge à la Municipalité.**

Pour la Municipalité :

Municipale responsable :  
Denise Rudaz

Le Syndic :  
Serge Schmidt

La Secrétaire :  
Ariane Katzarkoff



Annexe